Informations importantes et complémentaires pour les étudiants à la maitrise en criminologie option criminalistique et information[1]

Responsable de l'option à l'Université de Montréal
Prof. Rémi Boivin
remi.boivin@umontreal.ca

Responsable de l'option à l'Université de Lausanne
Prof. Quentin Rossy
quentin.rossy@unil.ch
+41 021 692 46 10

Conseillère en programmes d'études aux cycles supérieurs
Sophie Lussier
sophie.lussier@umontreal.ca

L'**Option Criminalistique et information** avec modalité Travail Dirigé vise à former des experts qui seront capables d'intégrer les compétences croisées nécessaires à la pratique du renseignement, de l'analyse et de la prévention de risques criminels variés, tant dans les institutions privées que publiques, et ce, en maîtrisant deux champs d'expertise distincts mais complémentaires : la criminalistique et la criminologie. Ces experts seront en mesure de s'appuyer sur des données issues à la fois des sciences de la nature et des sciences sociales, et d'en maîtriser les outils, pour effectuer un travail d'analyse de diverses formes de criminalité.

[1] Dernière révision : Janvier 2023.

Table des matières

SCOLARITÉ 3
RECONNAISSANCE DES CRÉDITS 5
TRAVAIL DIRIGÉ 6
COÛTS ET FINANCEMENT 7
HÉBERGEMENT 8
FORMULAIRES 9
VISA 10
ASSURANCE-MALADIE 11
ARRIVÉE EN SUISSE 12
Annexe A – Horaire des cours en Suisse (exemple 2021) 14

SCOLARITÉ

L'option Criminalistique et information est divisée en deux temps soit les cours (30 crédits) et le travail dirigé (15 crédits). Les cours se divisent eux-mêmes en un bloc obligatoire (Séminaires d'intégration, Séminaires d'introduction aux sciences forensiques), un bloc de méthodologie, un bloc d'analyse du phénomène criminel, un bloc d'analyse de la trace et un bloc de cours à option. **Les cours du bloc d'analyse de la trace ainsi que les cours Séminaire d'intégration II, Fondements de la criminalistique I et Fondements de la criminalistique II ne peuvent être suivis que durant l'automne de la deuxième année de scolarité étant donné que c'est à ce moment que les étudiants seront en session d'échange à Lausanne**. Deux parcours s'offrent aux étudiants de l'option pour obtenir leurs 30 crédits de scolarité.

1. S'inscrire à **16.5 crédits** (généralement 6 cours, incluant le Séminaire d'intégration I, tout dépendant du nombre de crédits par cours) à l'Université de Montréal et **13.5 crédits** (généralement 9 cours, incluant le Séminaire d'intégration II, tout dépendant du nombre de crédits par cours) à l'Université de Lausanne.

ou

2. S'inscrire à **19.5 crédits** (généralement 7 cours, incluant le Séminaire d'intégration I, tout dépendant du nombre de crédits par cours) à l'Université de Montréal et **10.5 crédits** (généralement 7 cours, incluant le Séminaire d'intégration II, tout dépendant du nombre de crédits par cours) à l'Université de Lausanne.

Dans la plupart des cas, **l'option #2** est préférable car elle permet d'avoir à passer moins d'examens durant la session d'échange. Les examens finaux à Lausanne sont en effet parfois regroupés dans la dernière semaine de cours et passer plusieurs examens dans la même semaine impose un horaire très exigeant. Les cours ne sont évalués en général qu'à l'aide d'un seul examen oral qui compte pour 100% de la note du cours. Cet examen reprend toute la matière du cours. En cas d'échec à l'examen oral, un examen de reprise est planifié par appel vidéo, en janvier. Dans le cas d'échec d'un cours à Lausanne (suite à l'examen et l'examen de reprise), l'étudiant devra suivre un cours de remplacement à l'Université de Montréal.

L'**Annexe A** présente une liste des cours offerts à l'Université de Lausanne. L'offre de cours peut cependant changer en fonction des disponibilités des professeurs. L'horaire peut aussi se trouver en ligne sur cette page.

Le nombre de crédits ne tient pas compte des cours complémentaires qui sont exigés à l'entrée à la maitrise pour les étudiants qui n'ont pas obtenu un baccalauréat en criminologie.

Le responsable de l'option reçoit dans les 3 mois qui suivent le retour de Lausanne une copie des résultats d'évaluation des étudiants pour les cours à Lausanne. Ce dernier contactera les étudiants afin qu'ils remplissent la demande d'équivalence dans leur centre étudiant pour faire reconnaitre les crédits obtenus lors de l'échange. **Il est impossible de modifier le nombre de crédits suivis en échange une fois arrivé en Suisse**.

Des étudiants de l'Université de Lausanne sont en session d'échange à l'Université de Montréal lors de la première session d'automne du programme. Une activité sociale est organisée au début de la session par le responsable de l'option pour permettre aux étudiants des deux universités de se rencontrer et faire

connaissance. Les étudiants des deux universités doivent aussi suivre ensemble le Séminaire d'intégration I. Les étudiants de Montréal ont tout avantage à développer des liens avec les étudiants de Lausanne. Ces derniers auront certainement des questions sur la vie au Québec auxquels les gens de Montréal pourront répondre. Inversement, les étudiants de Lausanne représentent des ressources importantes pour le séjour des Montréalais en Suisse.

RECONNAISSANCE DES CRÉDITS

Au mois de février, les étudiants qui sont de retour de l'échange doivent faire reconnaitre les crédits obtenus à l'UNIL. Pour ce faire, vous devez télécharger votre relevé de note de Lausanne sur le site de l'UNIL et compléter le formulaire de demande d'équivalence dans votre Centre étudiant. Il est fortement suggéré de prendre rendez-vous avec le responsable de l'option pour valider que le formulaire a bien été rempli. Le relevé de notes et le formulaire doivent être envoyés à la TGDE de la maitrise.

Il faut bien évidemment remplacer les noms des cours de Lausanne par les cours que vous avez suivi. Il faut assigner à chaque cours de Lausanne un cours (ou deux selon le nombre de crédits) de l'Université de Montréal. Les cours au choix de l'Université de Montréal sont à sélectionner dans le bloc 73D du programme.

Il serait important d'avertir le responsable du programme quand vous avez déposé votre demande pour qu'il puisse faire le suivi.

TRAVAIL DIRIGÉ

Le travail dirigé compte pour 15 crédits qui sont attribués automatiquement à l'étudiant lorsque son travail dirigé est accepté. Les exigences du travail dirigé se retrouvent dans le **Guide des mémoires et travaux dirigés.**

Il est fortement recommandé aux étudiants de prendre la première année de scolarité pour définir sommairement le thème du travail dirigé et définir les méthodes qui seront utilisées pour réaliser le travail dirigé. Le Séminaire d'intégration II, suivi en Suisse, permettra aux étudiants de finaliser la première moitié du travail dirigé. La dernière session d'hiver et d'été devraient permettre à l'étudiant de collecter ses données, réaliser ses analyses et d'écrire la seconde partie du travail dirigé.

Le travail dirigé est évalué par un jury composé du directeur/de la directrice de recherche et d'un membre de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Le choix du membre de l'École des sciences criminelles est fait par le responsable de l'option à l'Université de Lausanne, en collaboration avec le responsable de l'option à l'Université de Montréal. Ce choix est communiqué à la TGDE et au directeur/directrice de recherche avant le dépôt du travail dirigé.

COÛTS ET FINANCEMENT

La session d'échange à l'Université de Lausanne entraine certains coûts liés au déplacement en Suisse, à l'hébergement, aux loisirs et aux voyages personnels. Les étudiants les plus aventureux ont pu, par le passé, dépenser entre 8,000$ CAD et 16,000$ CAD durant la session d'échange. Pour aider les étudiants à financer le déplacement en Suisse, le Gouvernement du Québec offre à tous les étudiants qui ont une moyenne aux cycles supérieurs de 3.5 sur 4.3 une bourse de 4,000$ CAD. La bourse est demandée automatiquement par la Maison internationale à l'hiver de la première année de scolarité.

HÉBERGEMENT

Les étudiants se voient offrir la possibilité d'obtenir un logement dans les logements étudiants de l'Université de Lausanne. Étant donné la difficulté de trouver un logement à Lausanne, il est fortement recommandé aux étudiants de se loger dans les logements étudiants. Les étudiants devraient prévoir une arrivée en Suisse durant les jours de semaine car les services d'accueil sont fermés la fin de semaine.

La Fondation Maisons pour étudiants Lausanne (FMEL) contacte les étudiants dans les mois avant leur arrivée. À la suite du courriel, l'étudiant doit faire les démarches sur le portail de la FMEL pour demander un logement. C'est par la suite que la FMEL offre un logement à l'étudiant. Un seul choix est disponible pour l'étudiant dû à la forte demande de logement. Si cette offre est refusée par l'étudiant, aucune autre offre ne sera faite.

Le prix de l'hébergement varie entre 500 CHF et 950 CHF par mois, tout dépendant du type de logement et de la tour d'habitation sélectionnés. **Un dépôt de 1,200 CHF est à verser à l'été avant le départ et cette somme est remboursée à la fin du séjour, mais des délais de quelques mois sont possibles**. Les étudiants peuvent être assignés à plusieurs types de logements comme :

- Un studio individuel avec salle de bain privée (qui n'est pas équippé en chaudrons, vaisselle) ;
- Un appartement en collocation avec 3-7 autres personnes avec des chambres et salles de bain individuelles, mais une cuisine et des espaces de vie communs ;
- Une chambre individuelle qui partage la salle de bain avec 3 personnes et la cuisine avec l'étage;
- Une chambre individuelle avec salle de bain et cuisine partagée entre 5 personnes.

Pour plus d'information, il est possible d'aller sur le site internet de la FMEL. Les étudiants qui désirent obtenir une chambre dans une résidence plutôt qu'une autre peuvent contacter directement les responsables de la résidence désirée ; ceux-ci sont habituellement assez réceptifs à ce genre de demande. Cette démarche devrait être réalisée dès le printemps de l'année de l'échange. Les draps et les oreillers ne sont pas fournis, mais peuvent être louer à la FMEL.

Si vous faites un virement bancaire international à la FMEL, notez que le montant exigé par la FMEL ne comprend pas les frais de traite bancaire. À votre arrivée, la FMEL vous réclamera probablement un montant de 30 CHF pour les couvrir, s'ils n'ont pas été prélevés auparavant. Il est préférable de bonifier tout transfert à la FMEL de ce montant pour éviter les problèmes à l'arrivée.

FORMULAIRES

Les formulaires de suivi des activités des étudiants à la maitrise doivent être remplis par tous les étudiants à la maitrise, peu importe leur option. Les détails de ces formulaires se trouvent dans le **Guide des étudiants à la maitrise** disponible sur le site web de l'École de criminologie.

Les étudiants doivent déposer une demande d'échange auprès de la Maison internationale de l'Université de Montréal. Une rencontre de groupe obligatoire sera organisée par la conseillère de la Maison internationale à l'automne de la première année de la maîtrise. Les détails sur les dates limites et le contenu du dossier se trouvent au sur le site web de la Maison internationale. Comme nous avons des échanges réguliers avec l'Université de Lausanne, il n'est pas nécessaire pour les étudiants de fournir une lettre de motivation ni une attestation de langue. Vous devez cependant remplir le formulaire en ligne, fournir une copie de votre passeport, fournir votre relevé de notes non officiel tiré du centre étudiant qui inclue les notes de la session d'automne, un document vide qui fait office de lettre de motivation, et le contrat d'études provisoire qui est disponible ici. À noter, pour le contrat d'études, vous n'avez qu'à indiquer le nombre de crédits que vous suivrez à Lausanne, et non le détails des cours qui seront suivis et crédités.

Les étudiants doivent par ailleurs déposer une demande d'échange à l'Université de Lausanne en allant porter les documents nécessaires à la Maison internationale **avant la fin mars**. Comme nous avons des échanges réguliers avec l'Université de Lausanne, il n'est pas nécessaire de fournir une copie des relevés de notes et une preuve de connaissance du français. La demande comprend donc:

1. Les deux formulaires d'application dument complétés qui sont disponibles ici. Le responsable de l'option doit signer le formulaire de projet d'études.
2. Une photo d'identité format passeport officielle (d'autres copies de cette photo seront nécessaires – voir plus bas).
3. Un CV.
4. Un certificat de bonne conduite prouvant que vous n'avez pas de casier judiciaire. Il faut prévoir des frais et quelques semaines pour obtenir le certificat, d'où l'importance d'entamer les démarches le plus tôt possible. Pour les étudiants non canadiens, un certificat canadien est suffisant. Ce document peut être obtenu auprès de différentes instances, dont vous trouverez les adresses à la p.56 du document ici.

VISA

Les étudiants canadiens doivent déposer au Consulat de la Suisse à Montréal une demande de visa national D dès qu'ils reçoivent leur lettre d'acceptation par l'Université de Lausanne**. Il est fortement recommandé aux étudiants de commencer à remplir la demande de visa dès que possible** afin d'être prêt à la déposer à la réception de la lettre d'acception au printemps de la première année de scolarité. Les informations sur le visa national D se trouvent sur ce site web.

Les étudiants qui quittent avant le début de la session pourraient ne pas avoir reçu leur visa au moment de leur départ. Le consulat devrait être avisé de votre date de départ de Montréal. Il se pourrait par ailleurs que le visa soit prêt plusieurs semaines avant que le consulat n'envoie un avis d'émission du visa. Il est donc suggéré de contacter le consulat quelques semaines avant le départ pour faire un suivi sur l'émission du visa, et de demander de recevoir le visa en personne au consulat plutôt que par la poste.

Dans le formulaire du visa, il devrait être possible de cocher l'option *entrées multiples* afin de faciliter les voyages en dehors de la Suisse durant votre séjour.

ASSURANCE-MALADIE

Les étudiants doivent avoir, au moment de leur départ, une preuve écrite qu'ils disposent d'une assurance-maladie équivalente à celle qui est obligatoire en Suisse. Les étudiants doivent donc faire remplir le formulaire disponible à la page suivante par la RAMQ ou leur assureur privé avant leur départ et faire suivre le formulaire signé à l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) à leur arrivée. L'OVAM leur enverra une confirmation d'assurance que les étudiants devront faire suivre au Contrôle des habitants. Si cela n'est pas possible, les étudiants des années précédentes ont fait affaire avec Scorestudies qui est reconnu par l'OVAM.

Plusieurs assureurs du Québec pourraient refuser de remplir le formulaire. Si cela est votre cas, une solution est de faire parvenir à l'Office vaudois de l'assurance-maladie une copie de votre assurance (et de ce qu'elle couvre), une copie de la lettre d'acceptation de l'Université de Lausanne ainsi qu'une photocopie de la carte d'assurance-maladie du Québec. Cela pourrait prendre plusieurs semaines, mais l'OVAM devrait dans la plupart des cas délivrer une dispense pour la durée du séjour en Suisse par courrier postale.

Les démarches peuvent donc se faire une fois arriver en Suisse. À titre informatif, l'assurance étudiante de l'Université de Montréal (ASEQ) fournit une attestation d'assurance à la suite d'une demande auprès d'eux. Voici la liste des documents demandés par l'OVAM pour une dispense :

1. une attestation d'études ou une copie de votre permis de séjour pour formation.
2. Une copie de votre carte d'assurance obligatoire au Canada.
3. Une attestation de votre assureur "voyages"

Ces documents peuvent être envoyés par le formulaire de contact de l'OVAM sur leur site.

ARRIVÉE EN SUISSE

Les cours à l'Université de Lausanne commencent en général vers la fin septembre. Il est donc recommandé que les étudiants arrivent à Lausanne au début du mois de septembre afin de suivre les quelques formations disponibles sur la maitrise et la sécurité dans les laboratoires.

Les dimanches, la plupart des services et des magasins sont fermés. Il est donc fortement suggéré d'atterrir en Suisse un autre jour que le dimanche.

Les étudiants devront s'inscrire à leur arrivée auprès du service du Contrôle des habitants. La localisation du service se trouvent au Service du contrôle des habitants. Chaque quartier dispose de son propre service du Contrôle des habitants et il faut donc valider l'adresse du bon service avant de vous déplacer. Les étudiants devront avoir avec eux leur passeport et une photo de format passeport pour déposer leur inscription. D'autres documents pourraient aussi être nécessaires, toutes les informations sont sur le site web du Service. Des frais allant jusqu'à 142 CHF seront exigés par le Contrôle des habitants pour les étudiants n'ayant pas de citoyenneté européenne.

Une fois enregistré auprès du Contrôle des habitants, l'étudiant recevra une convocation pour aller faire prendre ses empreintes digitales, une étape obligatoire qui entraine des frais d'environ 20 CHF. Une carte d'habitant sera par la suite émise. Cette carte peut être importante pour prouver aux douanes que l'étudiant a le droit de revenir en Suisse après un voyage en Europe ou ailleurs. **Il est important que l'étudiant entame ces démarches le plus vite possible en arrivant sur place.** Il est recommandé d'insister pour que la carte soit émise en mode prioritaire car les délais pour l'obtention de la carte peuvent être longs.

L'étudiant doit s'attendre à recevoir une facture pour autorisation d'entrée et pour la redevance fédérale d'environ 95 CHF.

Une autre facture sera émise pour la taxe de séjour. En présentant une confirmation de réception de la bourse d'étude au Bureau de finances et gestion lors de la signature du bail, l'étudiant pourra être exempté de cette taxe. L'étudiant n'a pas besoin d'attendre d'avoir reçu sa facture pour obtenir l'exemption et il peut se présenter directement au Bureau sur la rue du Port-Franc pour remettre sa confirmation en main propre.

Certains étudiants ont reçu une facture pour la taxe de la SERAFE (radio et télévision) de 335 CHF à payer.

Les déplacements en ville sont très faciles grâce au système de transport en commun. Il s'agit du mode de déplacement à privilégier en ville. Les passes mensuelles de transport en commun sont valides pour une période de 30 jours et peuvent être achetées à tout moment (par exemple du 12 août au 11 septembre). Il n'est donc pas nécessaire d'attendre le 1er du mois pour s'en procurer une. Certains rabais sont disponibles pour les moins de 25 ans. Toute l'information sur les transports en commun à Lausanne se trouve sur ce site web. La passe pour la Zone 11-12 (Grand Lausanne) coûte 53 CHF par mois.

Les chemins de fer suisses offrent un abonnement demi-tarif. Cet abonnement vous permet de ne payer que la moitié du prix de tous vos déplacements en train en Suisse. Il est fortement recommandé que les étudiants se procurent cette passe s'ils comptent voyager en train en Suisse ou à partir de départs en Suisse. L'abonnement demi-tarif peut s'acheter au même endroit que les abonnements pour le transport en commun et requiert que l'étudiant fournisse une photo de type passeport pour chaque abonnement.

Des billets en rabais sont aussi souvent disponibles sous l'appellation de **billets dégriffés**. Pour plus d'informations, visitez ce site web.

Il existe maintenant des cartes e-SIM pouvant être achetées avant votre arrivée en Suisse. Ainsi, il est possible d'avoir des données cellulaires/internet suisses sans changer votre carte SIM québécoise. Des compagnies telles que Wingo et Digital Republic offrent des bons forfaits mensuels pouvant être mis sur le cellulaire avant l'arrivée. Ces forfaits peuvent coûter seulement 20 CHF pour des données cellulaires illimités et des appels illimités en Suisse. Néanmoins, ces cartes e-SIM ne sont pas compatibles avec tous les téléphones cellulaires. Il faut alors vérifier avant de faire l'achat d'une de ces cartes. Ce type de cartes peut aussi être utile pour les voyages à l'intérieur de l'Europe puisqu'elles permettent de ne pas enlever la carte SIM à chaque voyage.

Annexe A – Horaire des cours en Suisse (exemple 2022)

Semestre d'automne 2022

périodes	lundi					mardi				
08-09	**Causes d'incendies/ explosions** O. Delémont	**Expertise en écritures et signatures** C. Weyermann				**Identification par génétique forensique** Taroni/Champod/divers	**Fondamentaux de criminalistique chimique** Esseiva/Delémont	**Investigation et veille sur Internet *** Jaquet-Chiffelle / Rossy	**Traces d'objets** C. Champod	**Armes à feu** A. Gallusser
09-10										
10-11									**Examens techniques des documents** C. Champod	
11-12										
12-13										
13-14			**Computer forensic** J. Polewczyk, T. Souvignet	**Analyse de la criminalité et transformations numériques** O. Ribaux / A. Becue / C. Weyermann						
14-15	**Causes d'incendies/ explosions** O. Delémont	**Expertise en écritures et signatures** C. Weyermann			**Toxicologie analytique et dopage** M. Augsburger	**Identification par génétique forensique** Taroni/Champod/divers	**Fondamentaux de criminalistique chimique** Esseiva/Delémont	**Investigation et veille sur Internet *** Jaquet-Chiffelle / Rossy	**Médecine légale** S. Grabheer	**Introduction à la criminalistique numérique** Jaquet-Chiffelle
15-16										
16-17					**Science forensique générale: Typologie des traces** A. Bécue					
17-18										

Jours fériés : Lundi 19 septembre 2021 : Lundi du Jeûne Fédéral

Périodes d'examens: Les évaluations sont organisés avec les enseignant.e.s à la fin du semestre

Début : Mardi 20 septembre 2022
Fin : Vendredi 23 décembre 2022

di					Jeudi			Vendredi
Investigation numérique: appareils mobiles et smartphone apps E. Casey	**Profilage des stupéfiants** P. Esseiva	**Identification des traces papillaires et de semelles *** C. Champod	**Imagerie** R. Voisard		**Armes à feu** A. Gallusser			
			Méthodes en investigation d'incendies O. Delémont	**Traces papillaires** A. Bécue	**Science forensique générale : méthodologie** C. Weyermann			**Séminaire d'intégration 2** Q. Rossy
Investigation numérique: appareils mobiles et smartphone apps E. Casey	**Profilage des stupéfiants** P. Esseiva	**Identification des traces papillaires et de semelles *** C. Champod	**Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique** F. Taroni		**Datation et chronologie** Weyermann	**Computer forensic** Auto-apprentissage	**Exploitation des traces numériques** T. Souvignet	
					Conférences			

Certains cours intègrent des heures de théorie et de pratique. L'horaire précis est transmis lors du premier cours. Il est possible de prendre un enseignement avec les travaux pratiques, d'entente avec les enseignant.e.s responsables.

** cours et travaux pratiques doivent être suivis pour ces enseignements*

Légende :

2 obligatoires	3 Msc	1 Bsc